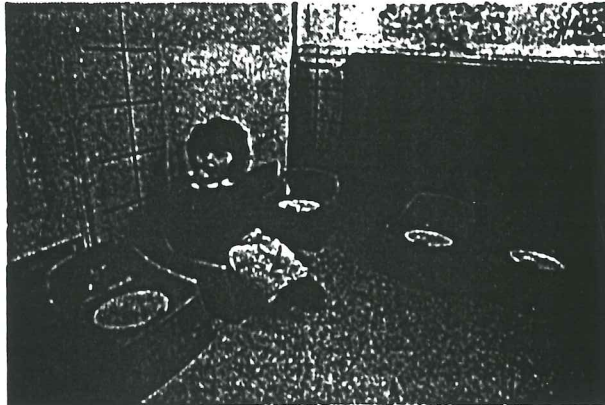


Où en est la formation continuée du personnel des milieux d'accueil de la petite enfance ?

Ligueur 30/6/89



Mieux répondre à toutes les attentes et à toutes les demandes...

Depuis longtemps déjà, parents et professionnels sont conscients de l'importance éducative de la crèche, qui est un service unique, dans la mesure où il peut se charger à la fois des exigences de croissance, de socialisation et d'apprentissage des jeunes enfants et des besoins de soutien et d'échanges des familles. Depuis longtemps déjà les puéricultrices, les responsables de crèches mesurent l'inadéquation de leur formation initiale pour répondre à toutes les attentes et les demandes auxquelles la crèche d'aujourd'hui est confrontée.

Dans plusieurs milieux d'accueil le personnel cherche, par différents moyens, à assurer et approfondir sa formation, il participe sur son temps libre et en grand nombre aux nombreuses conférences, journées d'études, groupes de travail, sessions de séminaires proposés par divers organismes.

Mais rien de systématique, d'organisé n'a été à ce jour mis en place par les pouvoirs publics, malgré l'existence d'un décret, du 8 juin 1983, qui prévoit l'instauration d'une formation continue pour le personnel des crèches, des pré-gardiennats et des services de garde d'enfants à domicile, et malgré la mise en place par l'ONE d'une « phase expérimentale » en 1986. Aucun arrêté d'application de ce décret n'a encore vu le jour alors que nous sommes en 1989. Pourtant les besoins sont réels, la demande et l'offre existent. Reste, bien sûr, à dégager les moyens.

Une fois de plus, aujourd'hui,

le personnel des milieux d'accueil, les formateurs et organismes de formation, les chercheurs en psycho-pédagogie, les parents, soutenus par la Ligue des familles et l'ONE se mobilisent pour que ce décret soit mis en application.

Une lettre adressée aux différents ministres de la Communauté française a été rédigée par un groupe de coordination composé de crèches membres de NOE (Nouvelle Orientation Enfance) de formateurs des CEMEA (Centres d'Entraînement aux méthodes d'Éducation Active) et de FRAJE (Centre de Formation Permanente et de recherche dans les milieux d'accueil du jeune enfant) et de chercheurs des Universités de Liège (Service de Pédagogie expérimentale) et de Louvain. Cette lettre a été diffusée dans les crèches et pré-gardiennats, dans les services de gardiennes encadrées, dans les organismes de formation, auprès de personnalités scientifiques afin de recueillir le

plus grand nombre de signatures.

Nous croyons en effet le temps venu de faire une démarche commune, sans laquelle peut-être rien ne se fera.

Outre la demande de mise en application du Décret de juin 83 la lettre aux ministres demande également que cette mise en application soit assortie de certaines conditions afin de garantir la réussite de l'entreprise :

a) une diversification des formations de telle sorte qu'elles correspondent aux besoins et aux demandes spécifiques de chacun des milieux d'accueil et de leur personnel;

b) une diversification fondée aussi sur un éventail de formules diverses, où coexisteraient notamment des formules de longue durée aux côtés de formules plus légères, qui viseraient aussi bien des initiations ou des sensibilisations que des changements en profondeur;

c) une exploitation des différentes ressources en matière de formateurs, organismes ou individus, afin de tirer parti de leur richesse et de leur variété;

d) une évaluation rigoureuse permanente et un réajustement régulier du système (fondé aussi sur l'évolution des besoins) en vue d'en assurer l'efficacité maximale;

e) le remplacement ponctuel dans les lieux d'accueil, selon des formules variées à définir, des personnes en formation, en vue de maintenir la qualité de cet accueil et la disponibilité réelle des personnes en formation.

La coalition politique actuelle a déjà exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation d'une amélioration de la qualité de l'éducation donnée aux jeunes enfants de moins de trois ans. Nous comptons sur la volonté des responsables politiques de mettre enfin en pratique cette préoccupation, dans le cadre du développement d'une politique cohérente en matière de petite enfance.

Groupe de coordination
pour la formation continuée
en crèche

Photo : Paul Verselle